

Image not found or type unknown



Déclaration de travaux, réparation mur de soutènement

Par **Hébette**, le **16/06/2010** à **18:49**

Bonjour,
Un mur de soutènement de ma propriété menace de s'écrouler à brève échéance. Il ne dépasse pas du sol (ce n'est pas une clôture). C'est un mur ancien, en pierres sèches, haut de 2 m, surplombant un chemin rural.
Le PLU de la commune ne prévoit pas de réglementation spécifique à ce sujet. La propriété est en zone N (à protéger pour des raisons d'esthétique ou d'environnement)
Je veux le réparer à l'identique à mes frais.
Dois-je déposer une déclaration de travaux ? (sachant que le maire va tout faire pour mettre des bâtons dans les roues!)
Merci.